



CABINET ROUX

AUDIT DE TAXES TAXES D'URBANISME

Les taxes d'urbanisme (TA, redevance archéologique, PFAC, RCB, ...), sont collectées dans le cadre d'opérations de constructions et de reconstructions validées par des autorisations d'urbanisme (permis de construire).

Notre mission :

En vérifiant tous les paramètres de calcul de Taxes d'Urbanisme, du métrage exact des surfaces, à la destination des locaux, en passant par les données ayant servi à l'Administration pour déterminer le montant des taxes à acquitter, nos consultants peuvent vous faire réaliser des économies significatives.

Nous vous proposons d'effectuer les actions suivantes :

- ◆ Validation des taxes d'urbanisme retenues, relatives aux projets concernés,
- ◆ Validation des valeurs forfaitaires retenues pour le calcul des taxes,
- ◆ Validation des taux retenus pour l'établissement des taxes,
- ◆ Validation des surfaces retenues pour l'établissement des taxes,
- ◆ Étude des possibilités de mise en place de régimes de faveur.

Pour toute expertise juridique utile, nous vous proposerons l'intervention d'un cabinet d'avocats partenaire spécialisé.

